

<p><b>Numéro et objet de la délibération</b></p> <p><b>2022_11_01</b></p> <p><b>DIAGNOSTIC SOCIAL</b></p> <p>RESTITUTION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX</p> <p><b>RAPPORTEUR :</b></p> <p>Yves CAZORLA</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT</b></p> <p style="text-align: center;">DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p style="text-align: center;">DU C.C.A.S. DE LAUDUN-L'ARDOISE</p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 30 novembre 2022</b></p> <p>L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune convoqué le 24 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence d'Yves CAZORLA, Président.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Mesdames Manon CROUSIER, Vice-Présidente, Simone GRAVIER, Jocelyne MOSCATO, Chantal DI GLORIA et Messieurs Yves CAZORLA, Président, Aimeric NAVEZ, Christian GILLES</p> <p><u>Absents excusés</u> : Madame Myriam IGHIR donne procuration à Madame Manon CROUSIER</p> <p>Monsieur Moustapha BEN ABBES</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Aimeric NAVEZ</p>
--	---

La Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Laudun l'Ardoise ont souhaité en 2022 réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au sein de la Commune.

Plus qu'une obligation cette analyse des besoins sociaux a été une opportunité de faire un diagnostic des dispositifs en place et des besoins de la population sur différentes thématiques pour y apporter ensuite des solutions à court, moyen et long termes.

Cette analyse a été réalisée par le Cabinet Agence Transitions qui a travaillé sur plusieurs axes d'investigations comme les données froides des institutions, des rencontres avec des personnes ressources, des enquêtes auprès de la population et enfin des ateliers thématiques.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) a permis aux élus, aux directions concernées et aux partenaires sociaux :

- de mieux comprendre les enjeux du territoire et de réaliser un état des lieux de l'existant.
- d'amorcer une coopération entre les collectivités et les différents acteurs sociaux présents sur un territoire.
- de fixer les objectifs de la politique sociale sur la Commune de Laudun-l'Ardoise

Monsieur Alain ANDANSON, directeur général du cabinet l'Agence TRANSITIONS, présente le rapport définitif de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée sur la Commune de Laudun-l'Ardoise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-263002115-20221130-DEL22-11-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2022

Publication : 01/12/2022

Pour le Président, par délégation, la Vice-Présidente  
Manon CROUSIER



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**Vu** le Code de l'action Sociale et des familles et notamment l'article R 123-1 ;

**Vu** le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

**Vu** la délibération n° 2022-02-03 relative au lancement de l'analyse des besoins sociaux ;

**PREND ACTE** des résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux, annexés à la présente délibération, réalisée et conduite conjointement par le Cabinet l'Agence TRANSITIONS, le CCAS de Laudun-L'Ardoise et la Ville de Laudun-L'Ardoise sur le territoire de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Laudun-L'Ardoise, le 30 novembre 2022

**La Vice-Présidente**

**Manon CROUSIER**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*